



CQP MAM MENTION AIKIDO

Coordonnateur de la Commission CQP

Jean-Paul MOINE
moine.jean-paul@orange.fr
Tél : 06.64.96.70.61

Le Certificat de Qualification Professionnelle Moniteur d'Arts Martiaux – mention Aïkido – est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles depuis le 23 Avril - Code du sport – Article A322-141.

Ce certificat concerne des pratiquants souhaitant exercer, **comme salarié**, la fonction d'enseignant d'aïkido à titre d'activité secondaire ou à temps partiel.

Il permet donc d'enseigner l'aïkido contre rémunération en autonomie et de délivrer des grades jusqu'au 1^{er} Dan.

Fédération Française d'Aïkido et de Budo
Prestataire de formation enregistré auprès de la
DIRECCTE PACA
N° 93 83 04328 83
Les Allées
83149 BRAS

ffab.aikido@wanadoo.fr

Tél : 04.98.05.22.28
Fax : 04.94.69.97.76



FORMATION ET CERTIFICATION CQP

Moniteur d'Arts Martiaux Mention Aïkido

Année 2018

WWW.FFABAİKIDO.FR

RECONNUE PAR L'AIKIKAI SO HONBU DE TOKYO

SIÈGE FÉDÉRAL :

PLACE DES ALLÉES / 83149 BRAS / TÉL. 04 98 05 22 28 / FAX 04 94 69 97 76
E-MAIL FFAB.AIKIDO@WANADOO.FR

AGRÈMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS N° 06 8 83 DU 7 OCTOBRE 1985
ET DU 3 DÉCEMBRE 2004

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Objectifs

Approfondir et réfléchir à la transmission de l'aïkido au travers des fondations et des principes définis par Tamura Sensei

Préparer au Certificat de Qualification Professionnelle Moniteur d'Arts Martiaux (CQP MAM) - mention Aïkido

Débouchés possibles

Professeur d'aïkido exerçant normalement 360 heures par an à tout public hors temps scolaire contraint

Coût de la certification par unités capitalisables

1104 € pour un stagiaire suivant l'ensemble de la certification par unités capitalisables sur une semaine comprenant:

- inscription, positionnement : 120€
- formation : 560€
- hébergement, restauration: 384€
- participation aux frais: 40€

Financement

De nombreux dispositifs de financement existent. Des informations sont jointes au dossier d'inscription

Pré requis d'entrée

- . Etre âgé d'au moins 18 ans
- . Etre titulaire du PSC1, AFPS, BNS ou BNPS
- . Etre en possession du grade de 2^{ème} Dan d'aïkido délivré par la CSDGE
- . Etre titulaire du Brevet Fédéral FFAB ou UFA
- . Etre apte physiquement (certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'aïkido de moins de 3 mois)
- . Satisfaire aux éventuelles épreuves de sélection

Publics ciblés

- . Tout licencié FFAB ayant les prérequis d'entrée
- . Tout enseignant FFAB bénévole ayant le brevet fédéral et les prérequis d'entrée souhaitant enseigner contre rémunération

Calendrier de la formation

- . **Inscription au siège fédéral pour le 31 octobre 2017**
- . **Positionnement obligatoire** pour tous les candidats présentant le CQP par unités capitalisables et/ou par VAE les 13-14/01, 27-28/01/18 (tests éventuels de sélection). Formation sur l'année 2017/2018: 150 heures dans les ligues et 40 heures de stage pédagogique dans un club affilié à la FFAB.

Contenu de la formation certificative par unités capitalisables

- . Connaissances anatomiques, biomécaniques et physiologiques appliquées à l'aïkido
- . Conception d'une action d'enseignement en aïkido
- . Mise en œuvre d'un projet d'enseignement en aïkido
- . Fonctionnement d'un club d'aïkido, relation avec ses partenaires, promotion et développement d'un club.

Examen

Certification au Centre National de Formation de Bras le 27 Octobre 2018.

Il est rappelé qu'un titulaire du BF ayant exercé des fonctions d'enseignement depuis au moins 5 ans peut être allégé lors du positionnement de toute la formation et du stage pédagogique MAIS PAS DE LA CERTIFICATION (Article 10 du règlement général du CQP Arts Martiaux – dossier d'habilitation 2018)

Trois Modalités d'obtention

1) Par unités capitalisables dans le cadre de la formation certificative de Bras (*)

Unité 1 (modules A et B) : Concevoir un projet d'enseignement au sein d'un club FFAB

Unité 2 (module C) : Mettre en œuvre un projet d'enseignement dans un club FFAB

Unité 3 (module D): Participer au fonctionnement d'un club FFAB

**Dans ce cas, la certification est intégrée aux modules de formation*

2) Par validation des acquis de l'expérience (VAE)

Pour les licenciés FFAB justifiant de 600 heures d'expérience (activité salariée, non salariée ou bénévole) en lien avec le CQP MAM mention aïkido.

Lors du positionnement, la ou les modalités de passation du CQP seront conseillées pour chaque candidat.

3) Par examen sec en candidat libre

Equipe de formation et de certification

BERNARD Armand, Formateur FFAB - BEES 2^{ème} degré spécifique

BOUCHAREU Luc, Formateur FFAB - BEES 2^{ème} degré

COLONGE Guillaume, Formateur FFAB - DEJEPS

DUFFOURS Richard, Formateur FFAB - DEJEPS

FABRE J. François, Formateur FFAB - BEES 2^{ème} degré

FEMENIAS Gabriel, Formateur FFAB - DEJEPS

HORRIE J. Pierre, Formateur FFAB - DEJEPS

LOPEZ Frédéric, Médecin - CQP MAM

MOINE J. Paul, Formateur FFAB - BEES 2^{ème} degré

TROGNON René, Formateur FFAB - BEES 2^{ème} degré